



Ville de CHAMPHOL - 28300

APPEL A CANDIDATURES

Objet : Mise à disposition d'un terrain nu d'une surface approximative de 75 hectares propriété de la Commune de Champhol dans le cadre d'un bail à construction aux fins de création d'une Zone ludique en conformité avec le plan local d'urbanisme (PLU) .

Personne publique :

Commune de Champhol - Hôtel de Ville - 15, rue de la Mairie - 28300 CHAMPHOL
Tél : 02.37.21.61.65 Fax 02.37.21.78.64 E-mail (courriel) mairie.champhol@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle le règlement de consultation et les documents annexes peuvent être obtenus / adresse à laquelle les offres doivent être envoyées : voir ci-dessus.

Les candidats peuvent obtenir communication du règlement de la consultation jusqu'au 26 août 2011.

Caractéristiques principales du projet

La commune de Champhol est propriétaire d'un ensemble foncier de plus de 75 hectares situé au sud de la commune en limite de la ville de Chartres.

Ce terrain appartient au domaine privé de la commune.

La commune de Champhol conclura avec l'opérateur retenu, moyennant le versement d'un loyer, un bail à construction (bail de longue durée constitutif de droits réels) afin de permettre à ce dernier de créer puis de gérer, sous sa propre responsabilité et sous sa propre maîtrise d'ouvrage, une zone ludique en conformité avec le PLU . Le preneur à bail sélectionné jouira d'une totale autonomie de gestion et sera donc autorisé à percevoir et conserver les recettes tirées de l'exploitation des installations réalisées.

La présente procédure de publicité et de mise en concurrence ne relève ni du Code des marchés publics, ni du régime de la concession de travaux publics, ni des articles L. 1411-1 et suivants et L. 1415-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Néanmoins, afin de s'assurer du respect des principes de transparence des procédures et de libre concurrence, la commune de Champhol a souhaité faire précéder d'une procédure de publicité et de mise en concurrence le choix de son preneur à bail.

Le Règlement de la consultation à la disposition des candidats contient toute information complémentaire nécessaire à la rédaction de leur offre.

Critères de jugement des offres classés par ordre décroissant :

- Montant du loyer proposé, en ce compris l'éventuel droit d'entrée proposé par le candidat. Tout ou partie du loyer proposé par le candidat pourra consister en la remise des constructions au profit du bailleur au terme du bail.
- Qualité de l'engagement du candidat, notamment en matière de garanties financières, quant à la réalisation effective du projet à court terme et à sa pérennité.
- Qualité environnementale du projet, notamment en termes de bilan carbone et énergétique

Date limite de remise des candidatures et des offres : 15 septembre 2011 à 17 H

Les plis reçus après cette date seront considérés comme hors délais et ne seront ni ouverts ni analysés.

La candidature et l'offre peuvent être remises en mains propres contre récépissé ou adressées en courrier recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante : Monsieur le Maire de Champhol - Hôtel de Ville - 15 rue de la Mairie - 28300 CHAMPHOL.

Date d'envoi du présent avis à la Publicité : **20 juillet 2011.**

Vu le Conseiller Général – Maire de Champhol, Christian Gigon.